

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 31 Août 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le prix excessif du papier & celui de la main-d'œuvre, occasionné par le renchérissement des denrées, nous forcent à augmenter de 6 liv. par an l'abonnement de ce Journal : ainsi, à commencer du premier septembre, le prix de la souscription sera de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Neailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## ALLEMAGNE.

*De Mayence, le 12 août.*

IL a été ici notifié, par un mandement du vicariat-général de l'archevêché, « que tous les mariages faits par des prêtres assermentés françois, & la plupart des officiers municipaux, sont déclarés nuls; que les personnes liées ensemble d'une manière aussi illégale sont tenues sous la responsabilité la plus grave, de vivre séparées, jusqu'à ce qu'après en avoir obtenu la permission du magistrat, un prêtre agnostique ait conféré le saint sacrement de mariage ».

Une députation de cinq bourgeois de notre ville se rendit, vendredi dernier, à Aschaffembourg, pour inviter S. A. électoral à revenir dans sa résidence: on prépare son logement dans la maison de l'ordre teutoïque.

Le prince abbé de Kempten, ne baron de Neitenstein, est décédé, le 8 de ce mois, âgé de 78 ans.

*(Extrait de la gazette de Mayence).*

## ANGLETERRE.

*Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 13 au 16 août.*

Le samedi 10, l'amirauté reçut des dépêches de l'amiral Howe, apportées par la frégate l'*Euridice*. Il mande qu'il a rencontré la flotte françoise forte de quatorze vaisseaux de ligne & de six frégates près de Belle-Île, mais si avantageusement située qu'il n'a pas pu la forcer à combattre. Les deux flottes ont été en vue pendant quelque temps; mais à la fin les François profitant d'un vent favorable, ont pris le large, & avoient disparu lorsque la frégate a été dépêchée.

La flotte angloise consiste en 19 vaisseaux de ligne & plusieurs frégates. Les François se formèrent en ligne à son approche, & lui présentèrent le combat; mais les Anglois ne purent pas, par toutes leurs manœuvres, les engager à quitter leur position. On disoit hier que les deux flottes étoient rentrées.

On assure que lord Chatam, premier lord de l'amirauté, & frère de M. Pitt, sera renvoyé dans la semaine; c'est un homme d'une incapacité reconnue, que son frère n'avoit

mis à la tête de l'amirauté que pour avoir une voix de plus au conseil. L'amiral Howe se plaint de lui. On lui reproche aussi d'avoir confié l'expédition de la Martinique à l'amiral Gardner, & de ne lui avoir pas donné des forces suffisantes pour soumettre cette colonie. On lui reproche encore d'avoir laissé le commerce sans protection. *(La suite à demain).*

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 22 août.**(Extrait de la gazette des Pays-Bas).*

Milord Elgin a remis ces jours derniers, à notre gouverneur-général, ses lettres de créances comme envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de S. M. britannique près de notre cour. M. le comte de Tauenzlein a présenté également à S. A. R. ses lettres de créances en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Prusse.

Hier, 21 de ce mois, les grands officiers de la cour ont prêté entre les mains du prince le serment attaché à leurs charges respectives.

*Bulletin du quartier-général des armées alliées, à Héris, le 14 août.*

Le corps de troupes autrichiennes & angloises, commandé par S. A. R. le duc d'York, qui s'étoit réuni hier près de Marchiennes, a campé aujourd'hui près de Templeuve & Chapelle. Il y a eu quelques légères escarmouches dans ces environs, entre les avant-postes; par-tout ailleurs tout a été tranquille.

Du 15. — Aujourd'hui le corps susdit s'est campé près de Baisieux. Une patrouille ennemie de 60 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, s'étant portée, dès la pointe du jour, sur Bouvines, a été enveloppée par un détachement prussien, que le général baron de Knobelsdorff avoit mis en embuscade. Un officier & 50 hommes ont été faits prisonniers, les autres ont été sabrés; de façon qu'il n'est pas échappé un seul homme de tout le détachement.

Du 16. — Ce matin, le susdit corps combiné s'est mis en

marche par Roubaix, & est allé occuper le camp près de Turcoing.

A cinq heures de l'après-midi, on y fut averti qu'un corps ennemi de 2 mille hommes s'étoit porté sur Roubaix. D'abord S. A. R. le duc d'York fit avancer un bataillon de Joseph Coloredo, 140 chasseurs hessois, un bataillon d'Anglois & 200 hommes de cavalerie angloise avec 2 obusiers, avec ordre de déloger l'ennemi de Roubaix; mais celui-ci n'attendit pas qu'il fut attaqué en règle, & se retira avec tant de promptitude que, quoique la cavalerie angloise se fut mise à le poursuivre au galop, elle ne put lui prendre que 6 hommes & un drapeau. S. A. R. se loue beaucoup de la contenance que le bataillon de Coloredo a montrée en cette occasion.

*Du 17.* — Le général d'artillerie comte de Coloredo, informé qu'un avant-poste de cavalerie ennemie se tenoit au Cateau-Cambresis, donna ordre au major baron de Barco de l'enlever de grand matin, à la tête d'une compagnie des hussards de Barco. Cet officier exécuta cette commission avec tant de prudence, que les huit hommes qui fermoient le poste furent enlevés tous endormis, & onze chevaux avec eux.

Le général d'artillerie prince de Hohenlohe, s'étant rendu hier à Marséche pour reconnoître la forêt de Mormal, où les François s'étoient retranchés par de nombreux ouvrages en terre & par des abattis considérables, a pris si bien ses mesures, que les ayant fait attaquer ce matin à cinq heures, ils furent forcés successivement dans tous les retranchemens, & que, dès neuf heures, leur déroute fut complète au point qu'ils abandonnerent toute la forêt, en laissant 500 morts sur la place, entre lesquels se trouve le général qui avoit commandé ce corps ennemi. Le nombre des prisonniers n'est pas tout-à-fait à 200; j'avois cru mais nous comptons parmi eux deux colonels & plusieurs autres officiers. Toute notre perte, tant en blessés qu'en morts, ne va pas à 50 hommes. Le prince de Hohenlohe ne s'est pas seulement emparé de toute la forêt, mais aussi de Villeraux, Jollinéz, Louvignier, Preux, Loquignol, grande Carrière, Heq & Berlemont. L'ennemi débandé s'est enfui vers le Quésnoy, Maubeuge & Landrecy.

Comme nous avons des pontons de reste, n'ayant plus que des eaux de peu de largeur devant nous, on vient de renvoyer dans l'intérieur une partie des pontons superflus.

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DU NORD.

*De Dunkerque, le 24 août.*

Nous avons annoncé que l'ennemi fortoit autour de Bergues un demi-cercle: avant de diriger aucune attaque contre cette place, le général ennemi a adressé au commandant la sommation suivante:

*Sommation à la ville de Bergues.*

*Copie de la lettre du général Walmoden, Maison blanche, près Bergues, le 22 août 1793.*

Vous êtes sûrement informé des différens corps de troupes de sa majesté britannique qui ont passé l'Ebre, & s'avancent de ce côté sur Bergues; & vous ne pouvez vous cacher, monsieur, le sort qui attend la ville & la garnison que vous commandez, & que vous pouvez lui éviter encore dans ce moment; c'est par les ordres de son altesse le duc d'York, que je dois vous demander, monsieur, si vous ne préférez pas d'éviter toutes les suites funestes d'un siège dont l'issue

ne peut pas vous paroître douteuse; en acceptant les termes d'une capitulation parfaitement honorable, & dont les conditions avantageuses ne pourront plus être les mêmes si vous ne les acceptez pas dans ce moment-ci.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) le général WALMODEN.

*Réponse du général Carrion, général de brigade, commandant à Bergues, le 22 août 1793, à trois heures après-midi.*

### GÉNÉRAL,

Le général françois qui commande à Bergues, est un François & fier républicain; ses camarades qui lui ressemblent, ont fait serment de vaincre ou de mourir, & ils ont en horreur le parjure: en conséquence, tant en leur nom qu'au sien, il déclare au général ennemi qui le somme de se rendre, qu'ils sont tous disposés à montrer l'exemple du véritable patriotisme.

(Signé) le général commandant la ville de Bergues.

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Extrait du courrier maritime du Havre, du 27 août.*

Il y a quinze jours que nous avons vu des lettres de l'Orléans qui annonçoient l'arrivée à l'île d'Aix du convoi de Saint-Domingue, & la baisse des denrées coloniales survenues dans ce port, à cette occasion; nous n'y avons point ajouté foi, parce qu'une pareille nouvelle nous auroit été apportée par des couriers extraordinaires, adressés à 20 maisons de commerce fortement intéressées dans cette flotte. Quelques jours après les papiers publics nous ont informé qu'elle avoit été fortuite à la convention, & qu'on y avoit fortiment applaudi à l'annonce de l'arrivée, sur 130 bâtimens, de 6000 marchandises qui alloient rendre vains les efforts de Pitt. Ce nombre étoit fait pour exciter notre étonnement. En supposant au plus haut 20 hommes par navire, cette flotte auroit donné tout au plus 2600 hommes. Nous étions donc fondés à regarder cette nouvelle comme un de ces mensonges politiques dont on se sert pour dérober au peuple la connoissance de ses malheurs, & le distraire des événemens déplorables qui pourroient abaisser son courage. Nous étions bien cependant de nous attendre à de nouvelles de l'incendie du Cap-François, dont on étoit informé il y a huit jours par lettres de Madrid, & nous les avons repoussées comme apocryphes, dans l'espérance qu'elles ne seroient pas confirmées.

Enfin, nous apprenons, par lettres de Bordeaux des 18 & 20, qu'il y est arrivé deux navires américains; le premier venant de Philadelphie, avec la nouvelle de ce fatal événement; le second venant de la baie de Chesapeake, avec confirmation & des lettres des malheureux colons à des négocians de cette place.

Suivant la gazette de New-York, les commissaires Citoyens Sonthonax & Polverel avoient destiné le général Galbaud à l'avoient envoyé à bord d'un vaisseau; ils avoient armé les gens de couleur & les esclaves, avoient introduit les révoltes dans la ville, & commencé le 19 juin à égorger les blancs; ceux-ci ont résisté pendant 24 heures; mais, accablés par un nombre, ils se sont réfugiés sur les bâtimens qui se trouvoient sur la rade. Il a péri environ dix mille ames de tout âge & de tout sexe. La ville a été réduite en cendres, & le 23 il ne restoit que 50 maisons debout: on dit qu'il s'est sauvé 10 mille hommes sur la flotte composée d'environ 130 voiles, sous l'escorte de 2 vaisseaux & 4 frégates, qui a eu le bonheur d'arriver dans la baie de Chesapeake le 6 juillet. Nous donnerons les détails ultérieurs de cette fatale catastrophe, dès qu'il nous seront parvenus; en attendant, voici l'extrait d'une lettre reçue de Bordeaux.

« Me voilà  
après avoir  
périr devant  
un conflit de  
saires civils d  
dire que ce c  
missaires civ  
avec les équ  
les commissa  
ville ont été a  
& nous avon  
jours je part  
retournerai e  
la Jupiter &  
de 100 à 110

Le régent  
de Danemarck  
serions fondé  
traité, si l'  
principes act  
néfaut devan  
au milieu des  
dernières lett  
de Suede &  
indépendance

La représen  
Neuchâteau  
tion, un con  
de l'administ  
la représenta  
ment n'a exc

La commi  
comité de la  
la commune  
piques & de  
invités à y

Briou, au  
commune, u  
Le conseil d  
nification d  
sous verre.

Le sul-st  
du camp d  
d'une déro  
faire retrai  
faisoit tenu  
position il  
impudemm

La secon  
tout le pe  
les Autrich  
commis les  
r: tirés.

Le conse  
se disant r  
sans être r  
renvoyée a  
La com

*De la baie de Chesapeake, le 9 juillet.*

« Me voilà, mon bon ami, arrivé à l'Amérique du Nord, après avoir tout perdu, même mon linge de corps. J'ai vu périr devant moi ma fortune par le feu & le pillage. C'est un conflit de gouvernement qui nous a perdus, les commissaires civils d'une part, & le général de l'autre : il faut vous dire que ce dernier avoit été embarqué par l'ordre des commissaires civils. Le 21 juin, le général est descendu à terre avec les équipages des vaisseaux & autres, pour embarquer les commissaires nationaux civils. Les negres esclaves de la ville ont été armés par les commissaires Srathonax & Polverel, & nous avons été obligés de prendre la fuite. Sous peu de jours je partirai pour Baltimore, où je m'habillerai, & je retournerai en France. Nous sommes sous l'escorte des vaisseaux *le Jupiter & l'Eole*, & 4 frégates : le convoi est au nombre de 100 à 110 voiles.

*De Paris, le 31 août.*

Le régent de Suede a eu une entrevue secrète avec le roi de Danemarck : on n'en connoit pas encore le résultat. Nous serions fondés à croire qu'il a été question de rompre la neutralité, si l'on pouvoit juger dans cette affaire d'après les principes actuels; mais la politique est à chaque instant en défaut devant les faits, & toute notre expérience s'évanouit au milieu des intérêts compliqués de l'Europe. Cependant les dernières lettres de Hambourg annoncent que les deux cours de Suede & de Danemarck se décideront pour soutenir leur indépendance.

La représentation de *Pamela*, comédie du citoyen François Neufchâteau, avoit attiré avant-hier, au Théâtre de la Nation, un concours immense de spectateurs : mais un ordre de l'administration municipale a été intimé pour en suspendre la représentation. Tout le monde s'est retiré, & cet événement n'a excité aucun murmure.

#### COMMUNE DE PARIS.

*Du 29 août.*

La commission des armes a adressé au conseil une lettre du comité de salut public de la convention nationale, qui charge la commune de Paris de surveiller la fabrication de 50 mille piques & de 50 mille javelots : tous les ouvriers fabricans sont invités à y concourir.

Brion, artiste, a présenté, par l'organe du procureur de la commune, une gravure représentant l'assassinat de le Pelletier. Le conseil en a ordonné mention civique, & a chargé l'administration des travaux publics de faire mettre cette gravure sous verre, pour être exposée dans la salle de ses séances.

Le substitut Réal a lu deux lettres : la première, datée du camp devant Bitche, le 22 août, annonce qu'à la suite d'une déroute complète, notre armée avoit été obligée de faire retraite. Les soldats, inquiets de la route qu'on leur faisoit tenir, demandent au commandant de Nasseu quelle position il alloit prendre : *Celle que vous voudrez*, répondit impudemment ce général.

La seconde, datée de Strasbourg le 23 août, porte, que tout le peuple des campagnes s'est levé en masse, & que les Autrichiens effrayés de ce grand mouvement, après avoir commis les plus grandes cruautés envers les patriotes, se sont retirés.

Le conseil du Temple a fait part qu'hier neuf volontaires se disant remplaçans, se sont présentés pour faire le service sans être munis de billets de garde. Cette dénonciation a été renvoyée au commandant général & à la police.

La commission des armes a présenté le projet d'un camp

de tirailleurs devant servir d'école. Le conseil a ajourné à lundi la discussion de ce projet.

La section de l'Unité s'est plaint de ce que les marchands d'argent recommencent leur trafic au ci-devant Palais-Royal. — Renvoyé à la police.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Robespierre).

*Suite de la séance du jeudi 29 août.*

Une lettre d'Arras annonce qu'un rassemblement nombreux de contre-révolutionnaires s'est formé entre Béthune, Saint-Pol & Saint-Omer : les fédéraux ont du canon. Le tocsin sonne de toutes parts; une armée de gardes nationales marche pour les soumettre; le tribunal criminel & la guillotine marchent avec elle. — On écrit de Saint-Omer, en date du 27, neuf heures du matin, que les fédéraux ont été complètement dispersés; on en a arrêté 150.

Les représentans dans le département de l'Ain & autres adjacens, écrivent du camp sous Lyon, en date du 24 : « Le bombardement a commencé le 22; le feu a pris d'abord en huit endroits; l'hôpital & les maisons de Bellecour sont ruinées; près de deux mille personnes ont péri cette nuit; on entendoit les gémissemens du peuple qui demandoit miséricorde. Le trompette est revenu, & n'a apporté aucun acte de regret : le bombardement recommencera ce soir. Le fauxbourg de la Guillotière n'offre aussi que cendres & que ruines. Nous apprenons que la petite armée de Carteaux a achevé la sévère des phalanges marseilloises; cette armée est à Aix ».

Les mêmes représentans écrivent, en date du 25 : « hier, à 10 heures du soir, le bombardement a recommencé; les quartiers des Terreaux & des Boucheries sont en cendres; l'arsenal a sauté, l'explosion a fait périr beaucoup d'individus; cependant les rebelles persistent. Ce soir, on entendroit : cependant les rebelles persistent. Ce soir, l'on recommencera à neuf heures : Lyon périra, ou la loi y sera respectée. Nos batteries sont criblées de boulets. Kellermann a emporté, vers la Croix-Rouffe, quelques redoutes où l'ennemi étoit retranché jusqu'aux dents, &c.

Barrère, qui donne lecture de toutes ces lettres, propose d'indemniser, à charge de reprise sur les biens des contre-révolutionnaires, les citoyens du fauxbourg de la Guillotière, qui se sont toujours montrés zélés républicains, & dont les propriétés ont été dévastées ou incendiées par les boulets & bombes des rebelles Lyonnais. — Cette proposition est décrétée; &, sur la motion de Danton, l'on met, pour cet effet, à la disposition du ministre de l'intérieur, un fonds provisoire de 400 mille livres.

*Séance du vendredi 30 août.*

La commune de Gaillon, département de l'Eure, demande la cassation de sa municipalité; celle de Belleville près Paris demande du pain.

Les administrateurs de police écrivent que les diverses prisons de Paris renferment 1589 individus, y compris Marie-Antoinette.

Le général Canclaux envoie les détails de la prise du poste de la Moisière sur les rebelles, qui ont perdu 200 hommes dans cette affaire : nos troupes ont mis le feu à plusieurs villages; les femmes, les enfans & les vieillards ont été renvoyés sur les derrières de l'armée, & placés dans une maison ci-devant religieuse, où ils reçoivent tous les soins que réclame l'humanité.

Les représentans-députés dans la Moselle écrivent que les villes de Metz, de Thionville, de Longwy & de Saarlouis sont actuellement approvisionnées; les garnisons attendent

l'ennemi de pied ferme. Un mauvais esprit regne dans la division du général Bouteau; des détachemens de la ci-devant garnison de Valenciennes, faisant partie de cette division, ont manifesté le plus coupable incivisme; ils ont osé dire, passant par Soissons, que la France ne pouvoit être sauvée que par le duc d'York; ils ont refusé d'assister à la fête du 10 août, & se sont railés des patriotes de Soissons qui célébroient cette fête. — Renvoyé au comité de salut public.

Cambon, au nom du comité des finances, fait rendre un décret très-important, dont voici les dispositions:

1°. Pour faciliter l'exécution de l'article II du décret du 31 juillet 1793, portant que les assignats, à face royale, au-dessus de 100 liv., continueront à être admis en paiement tant des contributions directes ou indirectes que de toutes les sommes dont la nation est créancière: plusieurs contribuables pourront se réunir pour compléter le montant d'un ou de plusieurs desdits assignats, & les appliquer au paiement des sommes dont ils se trouveront débiteurs envers la nation, à quelque titre que ce soit. Les débiteurs seront néanmoins tenus d'en faire les appoints, quelqu'en soit le montant, en assignats ayant cours de monnaie, sauf l'exception portée dans la loi du 17 août 1793.

2°. Les percepteurs des deniers publics sont autorisés à rendre sur un assignat démonétisé un ou plusieurs assignats également démonétisés de valeur moindre, lorsque cette facilité sera nécessaire; mais, dans tous les cas, l'appoint définitif devra être fourni par le débiteur en assignats ayant cours de monnaie, toujours sauf l'exception rappelée dans l'article premier.

3°. Il est expressément défendu aux percepteurs des communautés & aux receveurs de district de recevoir aucuns assignats, & de faire aucun échange contre des assignats de districts & les municipalités sont tenues d'administrer avec responsabilité, de veiller à l'exécution de la présente disposition.

4°. A compter du jour de la publication du présent décret, les assignats démonétisés seront considérés comme effets au porteur, & comme tels, soumis à l'endossement & à l'enregistrement, conformément à la loi du 28 novembre 1792; mais l'enregistrement ne pourra, dans aucun cas, servir de reconnaissance à l'assignat, ni attester sa validité.

5°. Il ne sera rien payé pour le premier enregistrement, pourvu que cette formalité soit remplie dans le mois à compter de la date du présent décret; mais, ce délai passé, & à chaque mutation, le droit sera perçu sur le même pied que pour tous les autres effets au porteur.

6°. Lesdits assignats ne pourront être reçus, tant par les percepteurs des contributions des communautés, que par les receveurs de district, & enfin dans toutes les caisses nationales, qu'après qu'ils auront été enregistrés & endossés par ceux qui voudront les donner en paiement, lesquels demeureront garants de leur valeur: les officiers publics suppléeront ceux qui ne sauront pas signer.

7°. Le premier janvier prochain, les assignats démonétisés ne seront plus admis dans les caisses nationales.

8°. Le premier jour de chaque mois, les assignats à face royale de cinq livres & au-dessus qui seront rentrés dans la caisse générale de la trésorerie nationale par la voie des perceptions, seront portés au bureau de l'annullement pour y être annulés & brûlés en la même forme que les assignats

qui proviennent des capitaux & des fruits des domaines nationaux: il sera dressé procès-verbal dudit brûlement, & l'expédition sera remise au caissier-général de la trésorerie, lequel sera autorisé à retirer de la caisse à trois clefs pareille somme d'assignats républicains; ledit caissier dressera ledit procès-verbal dans ladite caisse à trois clefs, au lieu & place des assignats de remplacement qui en auront été ainsi retirés.

Deux députés extraordinaires des 24 sections de Bordeaux sont admis à la barre: au nom de la majorité de leurs collègues citoyens, ils demandent le rapport du décret qui met hors la loi les membres de la commission populaire de Bordeaux, ainsi que ceux qui ont provoqué ou consenti les arrêtés de cette commission; ils observent que c'est le peuple de Bordeaux tout entier qui est frappé par ce décret, puisque c'est ce peuple tout entier qui, apprenant les journées des 31 mai & 2 juin derniers, crut avoir besoin d'un centre d'activité, & créa une commission à laquelle il a obéi: ils invitent les représentans de la nation à prévenir les malheurs que traîneroit l'exécution de leur décret. — Le membre, qui se présente par *interim*, accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance: Chabot s'y oppose; il demande que les pétitionnaires, s'ils sont membres de la commission bordelaise, soient chassés ignominieusement. — Les pétitionnaires déclarent qu'ils sont de simples citoyens, envoyés par le peuple de Bordeaux, & qu'ils obtiennent les honneurs de la séance.

Chabot dit que cette démarche des Bordelais devoit inspirer l'indignation ou le mépris; qu'un tel repentir ne peut être une nouvelle manœuvre; que d'ailleurs il n'est point de crainte que l'effet de la crainte qu'a jeté dans toutes les fédéralités l'exemple terrible de Lyon: Chabot demande que la séance tenante, le comité de salut public soit tenu de faire un rapport sur les indignes traitemens faits aux représentans du peuple, Isabeau & Beaudot, qui ont été mis sur la liste & interrogés par la commission comme des criminels. Cette proposition est décrétée.

Foucray présente la liste des 26 citoyens désignés par le comité d'instruction publique, pour juger les ouvrages littéraires qui seront mis au concours: la liste de ces citoyens sera imprimée.

Pour tarir dans la source les abus qui se commettent dans l'administration des habillemens, la convention décrète qu'il y aura, dans chaque régiment & dans chaque bataillon volontaires, un conseil d'administration chargé de pourvoir à cette partie.

Le général Ferrand écrit, de la prison de l'Abbaye, que l'air insalubre de sa demeure altere de plus en plus sa santé déjà fort délabrée; il demande à être déseu dans sa maison. Accordé.

L'on décrète que, pour chacun des mois de septembre, d'octobre & de novembre prochains, il sera mis à la disposition du ministre de la guerre 62 millions pour l'approvisionnement des armées.

Goupilleau de Fontenay, de retour de la Vendée, monte à la tribune pour justifier l'arrêté qui suspendoit Rossignol; il commence la lecture de quelques pièces, mais l'assemblée ajourne ce rapport, & renvoie les pièces au comité de salut public.

On reprend la discussion sur le code civil; on décrète plusieurs articles sur l'adoption; les citoyens qui ont des enfans ne pourront pas exercer ce droit, qui n'est consacré que pour suppléer la nature.